



Écho de la colline

Des discussions tendues en commission sur le projet de loi 1 du gouvernement Lévesque

Date de publication :
10/01/2025 14:03



Justin Bissonnette
Journaliste, bénévole à TVRS et chroniqueur historique, producteur du balado Génération Z, aspirant à une carrière politique ou journalistique.

Le porte-parole en matière de finances de la deuxième opposition dénonce des mesures « déraisonnables » en éducation

Les tensions entre les libéraux et les conservateurs étaient palpables, alors que certains députés de l'UCQ mentionnent une « fermeture » de la part des représentants du gouvernement face à de possibles amendements au sujet du projet de loi 1. La « Loi sur l'actualisation et la revalorisation du travail des forces policières » a été étudiée en commission parlementaire à la suite de sa présentation en chambre ce jeudi.

Des débats chauds s'en sont suivis et ont résulté à des amendements de la part des oppositions. Parmi ceux-ci, le délai de six mois nécessaires à l'actualisation des cours en technique policière est doublé afin de permettre une évaluation en profondeur. Cela permettra d'ajouter davantage de contenu que proposé initialement par le gouvernement dans le projet de loi. En lien avec cette proposition, le deuxième groupe d'opposition a suggéré de doubler la durée de la formation policière à Nicolet, la faisant passer de 450 à 900 heures. Or, il a été soulevé que la formation policière québécoise passerait maintenant à quatre ans, incluant la technique policière. En comparaison avec la GRC, cette dernière exige une formation de six mois. En finalité, faute de ressources de la part de l'École nationale de police du Québec en termes de professeurs, un compromis a été trouvé à 675 heures entre le gouvernement et le deuxième groupe d'opposition.

La question autochtone a notamment été abordée lors de la commission, alors que les députés de l'APQ ont fait amender le projet de loi afin de considérer les réalités autochtones dans le cursus en plus de l'itinérance, des dépendances et autres. Il a aussi été convenu de rendre obligatoire pour les policiers, au courant de leur formation prolongée à Nicolet, d'effectuer une formation dans un organisme communautaire, afin d'approfondir leurs connaissances sur les réalités du terrain. Certains policiers déjà en fonction pourraient également être appelés à suivre une telle formation.

En finalité, l'UCQ est allée de l'avant avec sa proposition en chambre visant à favoriser la santé mentale des policiers, disposition auparavant exclue du projet de loi initial. Pour se faire, le parti a fait approuver un amendement qui met en place des « moyens concrets » afin d'effectuer un suivi en matière de santé mentale au sein des corps policiers. Cette responsabilité sera déléguée à la ministre de la Sécurité publique une fois le projet de loi adopté.

Reste à savoir si ce premier projet de loi de la part du gouvernement Lévesque passera en chambre aujourd'hui, vendredi 10 janvier.